

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 14 DECEMBRE 2012

Afférents au Comité Syndical	226
En exercice	226
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille douze

et le : 14 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur Bernard BESTEL**

Date de la convocation

04 décembre 2012

.  
.

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

14 décembre 2012

Madame Chantal CARPENTIER, est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**PROVISION  
BUDGET SPANC**

**PROVISION BUDGET SPANC**

En raison de l'évolution de la conduite des opérations en mandat dans le cadre de la réhabilitation et de la responsabilité de la collectivité non couvertes par une assurance, le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, décide par 115 voix pour et 0 voix contre de provisionner au budget SPANC, une somme de 44.700,00 € en «dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » (compte 6875).

**VOTE :**

**POUR : 115**

**CONTRE : 0**

**DELIBERATION  
N° 2012/22**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Bernard BESTEL**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du : 14 décembre 2012